

Appel à Projets 2009-2010



FONDATION
D'ENTREPRISE
OCIRP

Orphelin et inconnu, **ça fait beaucoup.**

La fondation d'entreprise OCIRP
a trouvé que **ça faisait trop.**

Accompagner les enfants et les jeunes orphelins après le décès d'un ou de leurs parents

Grandir malgré la perte

L'OCIRP, union d'institutions de prévoyance, a souhaité élargir son action en créant en mai 2009, Au cœur de la famille, Fondation d'entreprise OCIRP.

Elle s'investit d'une mission d'intérêt général : soutenir des actions en direction de la famille face aux risques de la vie. Pour le démarrage de son action, son soutien ira exclusivement à des actions destinées à aider les enfants et les jeunes orphelins à être pleinement dans la vie et à construire leur avenir. Ce faisant elle s'engage en faveur d'une population dont on se préoccupe encore peu et délaissée par la recherche. Pourtant, le décès d'un parent est la rupture la plus radicale qui soit pour un enfant.

Au quotidien le sujet reste tabou tant cette situation relève de l'ordre de l'impensable, de l'indicible pour les adultes. Les besoins de l'enfant sont de ce fait encore trop souvent occultés, peu compris, et d'autant que devenir orphelin constitue un risque social accru à l'adolescence.

Le défi de la Fondation d'entreprise OCIRP : faire connaître et reconnaître la situation de l'état d'orphelin.

Trois axes d'intervention



Agir pour l'enfant et sa famille

Chaque enfant vit la perte d'un parent de façon différente en fonction de sa personnalité, de son âge, de la relation vécue avec le parent décédé, des circonstances du décès...

Il s'agira à travers cet axe d'aider l'enfant ou le jeune, sans pour autant oublier le parent restant, à faire face aux bouleversements quotidiens, exprimer l'indicible, partager sa peine, les aider à se reconstruire pour que ce drame ne constitue pas une entrave à leur devenir. Les projets, portés par des organismes d'intérêt général, pourront concerner la santé, les vacances, les loisirs, l'éducation, la culture...

Modalités de soutien

Sur cet axe, pour cette première année de lancement, sans exclure le soutien à des actions ponctuelles une attention particulière sera apportée aux propositions menées sur la durée qui pourront éventuellement faire l'objet d'un soutien pluriannuel

Critères de sélection

- l'analyse préalable des besoins ;
- l'âge : enfants et jeunes jusqu'à 25 ans ;
- la prise en compte du parent restant et de son entourage ;
- la capacité à créer des synergies à travers un réseau et/ou sur un territoire ;
- les modalités d'évaluation de l'action.

Territoires concernés : France métropolitaine, DOM et TOM.

Les objectifs

- **Aider** des projets menés par des associations et des organismes d'intérêt général en direction des orphelins de père et/ou de mère.
- **Soutenir** des actions destinées à aider les enfants et les jeunes orphelins à être pleinement dans la vie et à construire leur avenir.
- **Permettre** de mieux les accompagner face à l'épreuve que représente la perte d'un ou des deux parents et de mieux comprendre ses conséquences.

Agir pour les professionnels

Enseignants, assistantes maternelles, personnel de crèches, responsables de centre de loisirs, corps médical... sont souvent démunis dans la façon d'agir avec les enfants concernés par la mort d'un ou de leurs parents. Pour dépasser la peur, être à l'écoute, présent à ce que peuvent exprimer les enfants et les jeunes, pour mieux prendre en compte la réalité de leur vécu sans toutefois les stigmatiser, il est important d'accompagner le monde des professionnels de l'enfance et des jeunes.

Ils pourront ainsi être en mesure de mieux répondre aux besoins des orphelins et de leur entourage, de mieux penser l'articulation des aspects médicaux, psychologiques et sociaux de leur action.

Dans cette perspective, nous encouragerons les initiatives de :

- sensibilisation (film, livre, exposition, colloque, séminaire...);
- formation* : conception, mise en œuvre, formation de formateurs ;
- analyse de pratiques.

* Hors financement de la formation professionnelle continue.



Agir pour la recherche

La population des orphelins reste très peu abordée dans le champ de la recherche d'une manière générale, c'est pourquoi Au cœur de la famille, Fondation d'entreprise OCIRP, souhaite favoriser la recherche en apportant son soutien à des travaux susceptibles de participer à l'amélioration des connaissances en sciences humaines et sociales (démographie, sociologie, psychologie, psychiatrie, anthropologie, droit...) sur la question des enfants orphelins de père et/ou de mère.

Ce soutien pourra revêtir la forme de :

- bourses pour financer des masters 2, des thèses de doctorat, des recherches post doctorales ;
- publications ;
- recherches-actions menées à titre individuel ou par une équipe de chercheurs et de praticiens de terrain.



Modalités de dépôt des dossiers

Calendrier

15 janvier 2010 : date limite de dépôt des dossiers (cachet de la poste faisant foi) par courrier postal en deux exemplaires complété obligatoirement par un envoi courriel.

Avril 2010 : jury.

Constitution du dossier

Il sera composé de la **Demande de soutien**, à télécharger sur le site Internet www.fondation-ocirp.fr ou à demander par courriel à fondation@ocirp.fr, et complété par les pièces suivantes :

- les statuts de l'organisme ;
- la liste des membres du Conseil d'administration ;
- le dernier rapport moral ;
- le dernier compte de résultats ou financiers ;
- le budget prévisionnel de l'association et du projet ;
- tout document jugé utile pour la bonne compréhension du projet.

Contact :

Elisabeth Wattel-Buclet, chef de projet
Courriel : fondation@ocirp.fr
Téléphone : 01 44 56 22 38



Soutenir les familles face aux risques de la vie,
et plus particulièrement les jeunes orphelins ayant perdu un ou leurs parents.